



COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique extraordinaire le 22 décembre 2025 à 18h00, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.
Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 13 sur lesquels 12 membres présents :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS
- Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absente : Sabine DERVIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Alain BLETTERIE

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Demande d'un fonds de concours à Roannais Agglomération

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain BLETTERIE est désigné secrétaire de séance.

2. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de l'aménagement du bourg et de l'amélioration de l'accessibilité des arrêts de bus, Monsieur le Maire rappelle que deux quais de bus ont été réhabilités rue de Trébande. Le coût des travaux s'élève à 9 028,48 € HT. Afin de réduire la charge financière pour la commune, il est proposé de solliciter auprès de Roannais Agglomération un fonds de concours de 3 000 € par quai, soit un montant total de 6 000 €.

Le conseil municipal décide de solliciter l'attribution de ce fonds de concours.

Adopté à l'unanimité des membres votants

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine séance du conseil municipal le 27 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Publication en ligne le **03 FEV. 2026**

Le secrétaire de séance,
Alain BLETTERIE

